

Agent | Agente de gardiennage chez Protection Unit Academy : formation de base

RÉF | 3672

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Obtenir l'attestation générale de compétence agent de gardiennage (arrêté du 23 mai 2018) requise pour exercer des activités de gardiennage.

Programme

139h de cours comprenant :

- Organisation du secteur du gardiennage : 4 heures de cours
- Etude de la réglementation relative au gardiennage et étude approfondie des droits et obligations de l'agent de gardiennage : 24 heures de cours
- Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes : 8 heures de cours
- Aptitudes de communication : 12 heures de cours
- Approche des conflits : 12 heures de cours
- Formation sociale et culturelle : 12 heures de cours
- Observation, évaluation des risques et rapport : 12 heures de cours
- Techniques d'esquives : 12 heures de cours
- Réaction adaptée en cas de situation de crise : 8 heures de cours
- Secouriste d'entreprise : 15 heures de cours
- Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire : 8 heures de cours
- Rapports sociaux et conventions sociales : 4 heures de cours
- Pratiques des méthodes et techniques de gardiennage : 8 heures de cours

Certification(s) visée(s)

Attestation de compétence générale agent de gardiennage
Attestation de base - arrêté du 23 mai 2018

Type de formation

[Bruxelles Formation - Contrat de formation pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation](#)

ORGANISATION

Durée	6 semaines
Horaire	lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi en journée entre 08h15 et 18h45 temps plein
Début	La date de la prochaine session sera précisée dès la reprise des inscriptions.
Coût	Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Être Ressortissant Union européenne. Être chercheur d'emploi. Avoir au moins 18 ans.

- Être inscrit.e chez Actiris
- Au plus tard au moment de l'entretien de motivation, la possession du **permis B** et une **voiture à disposition** en permanence sont indispensables
- Dans le cadre du Fonds Social Européen, priorité sera donnée aux demandeurs d'emploi domiciliés en Région Bruxelles-Capitale.

Conditions spécifiques de la loi sur la sécurité privée et particulière :

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Suisse **et** avoir sa résidence principale dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen ou dans la Confédération Suisse
- Pouvoir fournir un extrait de casier judiciaire vierge modèle "article 596, alinéa 1"
- Ne pas avoir travaillé dans un service de police ou de renseignements au cours des 3 dernières années
- Ne pas exercer simultanément d'activité incompatible avec le métier d'Agent de Gardiennage (ex. vente d'armes, détective privé, agent pénitentiaire...)

Attention : Pour accéder à la profession, vous devez satisfaire à une enquête de sécurité du Ministère de l'Intérieur (plus d'informations sur [Vigilis](#) - site du Ministère de l'Intérieur).

Connaître

En plus des prérequis administratifs, il est attendu de vous de:

- avoir un esprit logique et être observateur
- être disposé à travailler de nuit, le week-end et les jours fériés
- avoir une bonne condition physique

A l'issue de la séance d'information obligatoire, les points suivants feront l'objet d'une évaluation:

- avoir une bonne maîtrise du français et du calcul (test de calcul écrit, logique, observation / compréhension et rédaction du français)
- passer une interview individuelle portant sur votre motivation et votre disponibilité
- présenter un test au Selor visant à vérifier votre profil psychologique.

Les candidats n'ayant pas un **niveau A2/B1 en néerlandais** au moment de l'entrée en formation seront d'abord redirigés vers des cours intensifs donnés par le VDAB.

Toutes les étapes sont éliminatoires

Remarques

La formation est donnée par Protection Unit Academy, rue de la Station, 19 à 1300 Limal (à proximité de la gare SNCB)

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Il n'y a pas d'inscription actuellement. Pour être informé de la reprise des inscriptions, consultez régulièrement le numéro gratuit 0800 555 66.

Pour s'informer uniquement

La prochaine séance d'information concernant le métier et les formations d'agent de gardiennage aura lieu le mardi 14 mai 2024 après-midi. L'inscription à cette séance sera possible dès le mardi 07 mai 2024 à 10h en vous connectant à [votre compte "Mon Dorifor"](#). Attention : la participation à cette séance ne donne pas la possibilité de postuler à cette formation.

Organisme

Bruxelles Formation - BF métiers urbains

rue Picard 11
1000 Bruxelles

<http://www.bruxellesformation.brussels>

